

AFFAIRE N° 18

BUREAU de BIENFAISANCE: Budget Primitif de l'exercice 1954 - Renouvellement par 1/4 des Membres de la Commission du Bureau de Bienfaisance.

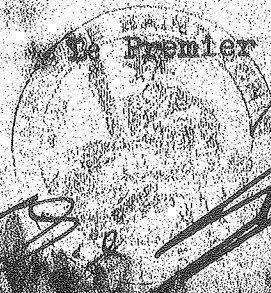
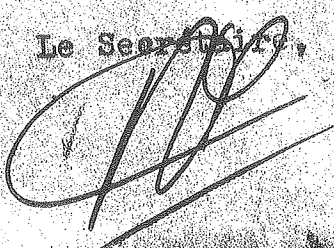
Le Conseil après avoir examiné les deux affaires ci-dessus mentionnées, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce qu'il soit donné suite aux délibérations prises à leur sujet par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 13 Janvier 1954.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 11 H.45'./.

Le Secrétaire,

Le Premier Adjt ff. de Maire,

Les Membres,



*de la Commission*

